

Gabon-États-Unis/African growth and opportunity act (Agoa)

Opportunité pour positionner les produits gabonais

AEE
Libreville/Gabon

LE ministère de la Promotion des investissements privés, en partenariat avec la United States Agency for International Development (USAID), a organisé, jeudi dernier, un atelier de formation sur l'African growth and opportunity act (Agoa) et les conditions d'accès au marché américain. Les participants à cette for-

mation ont été outillés sur les procédures douanières d'exportation sous Agoa, les conditionnalités sanitaires et d'étiquetage pour exporter vers le marché américain, la stratégie Agoa du Gabon et l'état des lieux, la stratégie d'utilisation Agoa ainsi que les outils méthodologiques. « Notre principale mission est d'accompagner les opérateurs économiques, afin que les produits gabonais soient mieux positionnés sur le marché américain. Nous n'avons plus que 7 ans



Photo : msm

Les produits alimentaires peuvent être exportés aux USA dans le cadre de l'Agoa.

pour pouvoir bénéficier de cette loi. Notre intérêt est de booster les opérateurs économiques, les associer et les mettre en groupe pour que leurs produits soient visibles. Plus précisément les produits artisanaux et cosmétiques», a indiqué le directeur général du Commerce, Vieri Georges Iboudah. Rappelons que l'Agoa est un programme de préférence commerciale unilatérale, qui permet aux pays de l'Afrique subsaharienne d'exporter plus de 6400

produits sur le marché américain en franchise totale des droits de douane. « Au cours de cet atelier, nous avons essayé d'expliquer comment les entreprises gabonaises peuvent profiter de cette opportunité pour pouvoir fructifier leurs avoirs sur le marché américain», s'est confié Kara Diallo, spécialiste Agoa. Qui a ajouté que les pays de l'Afrique subsaharienne exportent dans le cadre de l'Agoa plus de 4 000 milliards de dollars sur le marché américain.

Gestion de la vie sauvage en Afrique centrale/Conflit homme-faune

Un dilemme qui perdure

JM
Libreville/Gabon

SELON un rapport de l'Union européenne intitulé "Au-delà des éléphants", les conflits homme-faune sont devenus légion en Afrique centrale. En effet, lorsque les humains et la vie sauvage partagent les mêmes paysages et les mêmes ressources, devient des conflits dont les impacts ne sont pas seulement négatifs pour la vie sauvage,

mais aussi pour la vie sociale, économique et culturelle des populations humaines. Les causes de ces conflits sont attribuées aux changements d'utilisation des terres et à la croissance démographique élevée. Les effets négatifs des conflits sur les communautés locales sont un problème de plus en plus important pour les autorités gouvernementales à tous les niveaux, en particulier lorsque la situation est exacerbée par les médias mettant l'accent sur les perceptions négatives du public à l'encontre des



Photo : Jean Madouma

Un éléphant traversant une rue du camp de Zenzi à Gamba.

espèces qui causent le plus grand nombre de conflits. Pour les communautés locales rurales, les interactions entre homme et

faune sont souvent synonymes de pertes et de peur, de perturbation des moyens de subsistance et d'insécurité alimentaire qui, à leur tour, sapent les stratégies de conservation et de réduction des CHF. Les interactions homme-faune ont souvent été au détriment des mammifères sauvages. De nombreuses espèces ont vu leurs effectifs réduits par la chasse, le pastoralisme, la modification des habitats, les contrôles sanitaires ou des

animaux à problèmes. Pour une espèce charismatique comme l'éléphant, une corrélation positive a été établie entre le niveau de conflit et la chasse illégale. Les conflits homme-éléphant sont devenus un objectif prioritaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) pour la gestion des populations d'éléphants dans de nombreux sites.

Clôture de l'atelier de lancement du processus de définition des cibles nationales de la neutralité des terres

Pousser et prévenir la désertification

JM
Libreville/Gabon

LES travaux de l'atelier de lancement du processus de définition des cibles nationales de la neutralité des terres ont abouti à la mise en place d'un groupe de travail pour définir les cibles. Au terme de l'atelier, les participants ont recommandé d'intégrer la cible 15 des Objectifs du développement durable (ODD) dans la politique nationale de développement; de renforcer l'intégration des données locales dans le processus NDT en cours; procéder à l'exploitation des données par défaut en capitalisant les données locales disponibles; d'identifier les autres processus en rapport avec la NDT/GDT, et de renforcer les synergies entre les différents processus en rapport avec la NDT notamment : Zéro déforestation, REDD+. Le directeur général adjoint 2 de l'Environnement, Ange-Simplice Boukinda, en clôturant lesdits travaux s'est réjoui de voir notre pays se doter d'une



Photo : Jean Madouma

Anges-Simplice Boukinda, directeur général adjoint 2 de l'Environnement, clôturant l'atelier sur la désertification.

plate-forme en la matière. Il a reconnu que lors de l'assemblée générale des Nations unies, en septembre 2015, sur les ODD, le Gabon a pris des engagements, notamment sur l'objectif 15. Cet objectif vise à « protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, assurer une gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, mettre fin et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité. » M. Boukinda a également rappelé que dans la stratégie de la Convention des Nations unies sur la lutte

contre la désertification (CNULD), les parties ont davantage affirmé leurs objectifs de « construire un partenariat mondial pour repousser et prévenir la désertification et la dégradation des terres, et atténuer les effets de la sécheresse dans les régions affectées, en vue de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté et de la durabilité de l'environnement. » Pour parvenir à cet objectif, le Gabon compte sur l'appui des partenaires financiers et techniques, mais aussi du mécanisme mondial, qui est une institution de la CNULD.



AVIS DE RECRUTEMENT

La SEEG recherche pour son siège basé à Libreville un (1) : **Projecteur génie civil et topographie (H/F)**

Rattaché(e) à la **Direction Technique des Systèmes (DTS)**, vous aurez pour principales missions :

- Participer aux travaux de levée de terrain ;
- Etablir les plans de structure des futurs ouvrages (échelle, mise en page, cotation des vues et des différentes coupes, etc.) en fonction de la charte graphique en vigueur ;
- Dimensionner les ouvrages maçonnés (poste, regard, etc.) ;
- Réaliser les plans d'exécution (plan de ferrailage, coffrage, dalle, profil en long, profil en travers, etc.) ;
- Réaliser l'intégration des plans de récolement ;
- Assurer le contrôle des ouvrages durant l'exécution des travaux ;
- Rédiger les comptes rendus sur l'avancement des travaux ;
- Être acteur et force de proposition dans l'amélioration continue du processus de production et/ou archivage des plans ;
- Veiller au respect de la réglementation, des normes et des procédures applicables à l'activité.

Profil requis :

- Être détenteur d'un BAC +2/3 en génie civil ou en topographie ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur du bâtiment ou bureaux d'études.

Compétences

- Très bonnes connaissances des concepts DAO, du bâtiment ou du génie civil ;
- Maîtrise des logiciels, Autocad, Covadis et Arcgis ;
- Maîtrise des appareils topographie ;
- Connaissance des matériaux et des techniques employés dans le génie civil ;
- Suivi des chantiers génie civil.

Qualités

- Être rigoureux et organisé ;
- Avoir le sens de la responsabilité ;
- Être autonome ;
- Être orienté résultat ;
- Être intègre et discret ;

Pièces à fournir :

- Lettre de motivation adressée à l'attention du DRH ;
- CV ;
- Copies d'acte de naissance ;
- Copies des diplômes ;
- Certificats de travail.

Les dossiers de candidatures sont à déposer au Siège social SEEG au plus tard le **lundi 26 mars 2018**.